

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 19 septembre 2018
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf du mois de septembre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil du Pôle de Proximité, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Etaient présents :

ALIX Myriam, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GROSSIN Annick, GUERARD Roland, GUILLOU Patrice, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle LOPEZ Priscilla, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, MORIN-COLAS Isabelle, SALLEY Rémy, TRAVERS Rémy.

Etaient excusés :

BUHOT Éric (pouvoir donné à Mme GROSSIN), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à M. LEBARON).

Étaient absents :

PLAIDEAU Julie, TOULOUZAN Hervé.

Secrétaire de séance : ALIX Myriam.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal
3. Demande de fonds de concours à la CaC pour la rénovation de la salle culturelle
4. Signature d'un contrat de bail avec le Père HERBERT: modification de certaines conditions de location du presbytère
5. Autorisation d'encaisser une recette
6. Dématérialisation du contrôle de légalité
7. Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau de Normandie pour l'achat d'une nettoyeuse-désherbeuse
8. Mise en vente d'un bâtiment municipal
9. Dérogation à la règle du repos dominical pour les salariés du commerce du secteur automobile en 2019
10. Motion de soutien au projet de désenclavement du Val de Saire et aux contournements des bourgs-centres qui en découlent
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et aux délibérations N°2014-15 et N°2014-30 du conseil municipal en date du 29 mars 2014 et du 29 avril 2014 :

Cimetière municipal : délivrance d'une concession de 50 ans pour 500 euros, d'une concession de 30 ans pour 300 euros et d'une concession de 15 ans pour 150 euros.

Véhicules : vente de la Renault 4L de la commune pour 500 euros à M. Luc LE GLEUHER.

Salle culturelle : signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet d'architectes de la Touques (montant 38 770,74 €).

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 19 septembre 2018

Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des principales dépenses d'investissement effectuées depuis la dernière réunion :

Type d'opération	Libellé de l'opération <i>Fournisseur</i>	Date	Montant TTC en euros
Investissement dépense	Barrières voirie COMAT VALCO	28/06/2018	1 125,60
Investissement dépense	Vidéoprojecteur école primaire REXEL CHERBOURG	05/07/2018	3 180,79
Investissement dépense	Travaux aire de stationnement BOUCE	09/07/2018	31 470,90
Investissement dépense	Poteau incendie Etesneville BERNASCONI TP	06/08/2018	2 142,60
Investissement dépense	Véhicule Renault Kangoo AM LOUCHEL THIERRY	08/08/2018	3 200
Investissement dépense	Maîtrise d'œuvre salle des fêtes ATELIER D'ARCHITECTES DE LA TOUQUES	06/08/2018	1 675,08
Investissement dépense	Maitrise d'oeuvre aire de stationnement LMO	20/08/2018	2 142,62

L'assemblée prend acte.

3. Demande de fonds de concours à la CaC pour la rénovation de la salle culturelle

La CaC travaille actuellement à l'élaboration de son règlement d'attribution des fonds de concours. Dans le projet actuel, figure parmi les critères de sélection des projets un axe « projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire ».

Compte tenu du rayonnement prévisible de la future salle de spectacle de SPE, la commune entend solliciter la participation financière de la CaC pour cet investissement.

**DEPENSES PREVISIONNELLES
 HORS TAXES
 AU 01/09/2018**

1. Travaux

Postes de dépenses	Lots	Montant HT
DEMOLITION DESAMIANTAGE	1	27 700,10
MACONNERIE	2	78 044,80

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 19 septembre 2018

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

MENUISERIES EXTERIEURES	3	21 920,00
MENUISERIES INTERIEURES	4	61 112,50
SERRURERIE METALLERIE	5	38 643,00
PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFOND	6	75 313,00
ELECTRICITE VENTILATION	7	34 350,00
EQUIPEMENTS SANITAIRES	8	9 730,00
CHAUFFAGE	9	9 690,00
CARRELAGE FAIENCE	10	5 660,00
PEINTURE	11	31 570,80
GRADINS RETRACTABLES	12	80 400,00
TOTAL HT		474 134,20

2. Equipement de scène et mobilier

Postes de dépenses	Montant évalué HT
PENDRILLONS REGIES SON ET LUMIERE NACELLE MOBILIER ET EQUIPEMENT ACCUEIL, TISANERIE ET LOGES	100 095,06

3. Maîtrise d'œuvre du projet

Postes de dépenses	Montant évalué HT
Maîtrise d'oeuvre	38 770, 74

TOTAL HT	613 000,00
-----------------	-------------------

PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 19 septembre 2018

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

Etat – DETR	150 000	24,5%
Etat – subvention parlementaire		
Etat autres subventions (à préciser)		
Région	50 000	8%
Département	110 000	18%
CaC	115 000	19%
Sous-total 1 subventions publiques	425 000	
Participation du Maître d'ouvrage - Autofinancement - Emprunt	188 000	30,5%
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	188 000	30,5%
TOTAL *	613 000	100%

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2018 ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet, son coût prévisionnel et son plan de financement ;
- SOLLICITE la participation financière de la Communauté d'agglomération Le Cotentin par fonds de concours pour un montant de 115 000 euros.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4. Signature d'un contrat de bail avec le Père HERBERT: modification de certaines conditions de location du presbytère

Suite au départ du père PIEN, un nouveau bail doit être signé avec le père Michel HERBERT, locataire du presbytère.

Pour mémoire, le montant annuel du bail est actuellement de 1829,39 euros (152,44 par mois).

Il est proposé de porter ce montant à 155 euros par mois lors de la signature du prochain bail.

Par ailleurs, la commune souhaite pouvoir se réserver la jouissance occasionnelle de la salle d'activités située dans le bâtiment annexe du presbytère, à droite du bâtiment principal.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2018 ;

L'assemblée, à la majorité (une abstention) :

- APPROUVE les modifications à apporter au contrat de bail relatif au presbytère telles qu'énoncées ci-dessus.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 19 septembre 2018
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

5. Autorisation d'encaisser une recette

Les familles des 3 jeunes qui ont détérioré deux extincteurs de la salle omnisports ont fait chacune un chèque à l'ordre de la mairie au titre du dédommagement.
Total : 77,82 euros soit 26x2 + 25,82.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2018 ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à encaisser cette recette d'un montant de 77,82 euros.

6. Dématérialisation du contrôle de légalité

La commune souhaite mettre en place le contrôle de légalité dématérialisé (soit l'envoi informatique des pièces à contrôler à la sous-préfecture, au lieu de l'envoi papier actuel). Ce système, dénommé « ACTES » (Aide au ContrôLe de légalITé dEMatérialiSé), sécurise l'échange des pièces et permet un visa très rapide. Il nécessite la signature d'une convention entre la commune et les services de l'Etat. La convention ne prend effet qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire du tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur.

Coût 2018 :

- Abonnement annuel 228,92 HT
- Certificat valable 3 ans : 115,29 HT
- CD d'autoformation 78,94 HT

TOTAL 423,15 € HT soit 507,78 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2018 ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité et ses conditions financières ;
- DECIDE DE RECOURIR à la plateforme de télétransmission ;
- DECIDE DE SE DOTER des certificats électroniques nécessaires ;
- AUTORISE le maire à signer la convention y afférente

7. Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'achat d'une nettoyeuse-désherbeuse

En tant qu'adhérent à la charte d'entretien des espaces publics avec la FREDON, la commune est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour l'achat de matériel alternatif destiné à remplacer ou limiter l'usage de produits phytosanitaires. Le taux de l'aide accordée est de 50% du montant HT de l'acquisition.

Pour mémoire, la commune a en premier lieu envisagé l'achat d'un désherbeur à air pulsé mais a finalement abandonné cette option, les essais effectués par l'équipe technique n'ayant pas été concluants.

Suite à d'autres essais, il est envisagé d'acquérir une nettoyeuse-désherbeuse à brosses estimée par LEBIEZ motoculture à 5 130 euros HT (euros 6 156 euros TTC) ainsi qu'un jeu de brosses de 360 euros HT (432 euros TTC).

Total HT : 5 490 euros.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2018,

L'assemblée, à l'unanimité :

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 19 septembre 2018

Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

- AUTORISE le maire à formuler une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour l'acquisition de ce matériel, à hauteur de 50% du montant HT de l'acquisition, soit 2 745 euros ;
- DIT que cette dépense sera imputée au budget primitif 2018, chapitre 21 article 21578.

8. Mise en vente d'un bien immobilier communal situé 16 rue de l'Eglise (ancienne trésorerie), parcelle cadastrée AB 180

La commune souhaite mettre en vente un bien communal composé d'un bâtiment et d'un jardin, bien vacant depuis le 1^{er} janvier 2018 et dont le bail avec la DGFIP est arrivé à échéance en mai dernier. En effet, compte tenu du nombre important de logements communaux que la commune détient et de l'importance des travaux à réaliser sur ce bien, la commission travaux du 17 juillet 2018 et la commission finances du 10 septembre 2018 ont donné un avis favorable à sa mise en vente. Le service des domaines a été sollicité pour faire une évaluation de ce bien, mais cette démarche est facultative pour les communes de moins de 2000 habitants et ce service n'a pas donné suite à la demande de la commune.

Deux évaluations ont été réalisées par des professionnels :

- Une par l'office notarial (maître BLESTEL) : entre 130 000 et 135 000 euros.
- Une par l'agence immobilière Cœur de Saire immobilier : entre 105 000 et 110 000 euros ; mise à prix 115 000 euros.

La commission des finances propose une mise en vente de ce bien au prix de 125 000 euros net vendeur.

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 10 septembre 2018,

L'assemblée, à la majorité (3 abstentions) :

- APPROUVE le projet de vente du bien communal susmentionné;
- AUTORISE le maire à signer les mandats de mise en vente puis l'acte notarié de vente pour un montant de 125 000 euros, ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

9. Dérogation à la règle du repos dominical pour les salariés du commerce du secteur automobile en 2019

Par courrier en date du 18 juillet 2018, le Centre National des Professions de l'Automobile (CNPA) de Normandie a sollicité l'autorisation de la commune pour l'ouverture exceptionnelle des distributeurs automobiles situés sur son territoire les 4 dimanches suivants :

- o Le 20 janvier 2019
- o Le 17 mars 2019
- o Le 16 juin 2019
- o Le 13 octobre 2019

Il s'agit de faciliter l'organisation des opérations « portes ouvertes » dans ce secteur.

L'assemblée, à la majorité (3 votes contre, 4 abstentions, 9 votes pour) :

- AUTORISE cette dérogation au titre de 2019 et pour les dates demandées.

10. Motion de soutien au projet de désenclavement du Val de Saire et aux contournements des bourgs-centres qui en découlent

La question du désenclavement du Val de Saire mobilise depuis de nombreuses années les élus des bourgs centres que sont Montebourg, Valognes, Quettehou, Barfleur et Saint-Pierre-Eglise. L'objectif du projet, outre le désenclavement de cette partie du nord-Cotentin, est de réduire les nuisances occasionnées par le transit quotidien des poids lourds et de sécuriser les centres-villes grâce à une plus grande fluidité du trafic.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 19 septembre 2018
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

Suite aux deux dernières réunions qui ont associé les maires concernés, chaque commune a élaboré un projet de contournement destiné à appuyer une demande commune auprès du conseil départemental de la Manche, de la communauté d'agglomération Le Cotentin, de la région et de l'Etat afin qu'un projet soit élaboré et mis en oeuvre au plus vite.

Pour Saint-Pierre-Eglise, le projet de tracé a été élaboré avec l'Agence technique de Valognes, sur la base de l'itinéraire déjà utilisé en cas de déviation (lorsque la route départementale traversant le centre bourg ne peut être utilisée, pour travaux ou manifestation par exemple). Une modification cependant : au lieu de descendre les Castelets, le projet de tracé dirige les poids lourds vers les Perrons puis pour arriver route de Barfleur en empruntant un chemin qui sera élargi ainsi que la chasse de l'aigrette.

Sur la base du projet de tracé de la commune de Saint-Pierre-Eglise, annexé au présent rapport,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE ce projet de tracé ;
- DIT qu'il ne s'agit pas de créer de nouvelles voies mais d'en aménager certaines déjà existantes ;
- DEMANDE aux élus en charge de ce dossier au sein du conseil départemental de la Manche, de la communauté d'agglomération Le Cotentin, de la région et de l'Etat qu'un projet soit élaboré rapidement, dans l'intérêt de la population et des visiteurs.

La séance est levée à 21h55.